



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R76-2017-043

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2017

# Sommaire

## Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-047 - 01-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA INDIVISION BACQUE Jeannine sous le numéro 31160147 (1 page)	Page 4
R76-2017-01-09-011 - 02-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GERAUD Marie-Ange sous le numéro 31160204 (1 page)	Page 6
R76-2016-09-23-010 - 03-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL MAUVEZIN sous le numéro 31160207 (1 page)	Page 8
R76-2017-01-17-003 - 04-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GERVAIS Benoît sous le numéro 31160237 (1 page)	Page 10
R76-2016-09-27-014 - 05-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE LARTIGUE sous le numéro 31160250 (1 page)	Page 12
R76-2016-10-04-008 - 06-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - DEJEAN Josiane sous le numéro 31160257 (1 page)	Page 14
R76-2016-09-21-005 - 10-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - VAYSSIER Emilie sous le numéro 48160065 (1 page)	Page 16
R76-2016-09-30-048 - 11-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - VIGNE Bruno sous le numéro 48160067 (1 page)	Page 18
R76-2016-09-05-033 - 12-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SUDRE Julie sous le numéro 81161481 (1 page)	Page 20
R76-2016-09-22-007 - 13-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GRESS Noéline sous le numéro 81161484 (1 page)	Page 22
R76-2016-09-23-011 - 14-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL BONREPOS sous le numéro 81162460 (1 page)	Page 24
R76-2016-09-23-012 - 15-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC DU PARADISIÉ sous le numéro 81162461 – (1 page)	Page 26
R76-2016-09-27-015 - 16-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ROSSIGNOL Jérôme sous le numéro 81162463 (1 page)	Page 28
R76-2016-09-28-025 - 17-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BARRAU Jean-Claude sous le numéro 81162464 (1 page)	Page 30
R76-2016-09-29-042 - 18-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BARDOU Gaël sous le numéro 81162465 (1 page)	Page 32
R76-2016-09-29-043 - 19-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LECOURT sous le numéro 81162466 (1 page)	Page 34
R76-2016-09-30-049 - 20-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL ZANCHETTA sous le numéro 81162471 (1 page)	Page 36
R76-2016-09-30-050 - 21-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DES GALINIERS sous le numéro 81162472 (1 page)	Page 38

R76-2016-09-09-013 - 22-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - NOYER Mathieu sous le numéro 82160148 (1 page)	Page 40
R76-2016-09-09-014 - 23-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC LAMOUREUX 82 sous le numéro 82160149 (1 page)	Page 42
R76-2016-09-14-032 - 24-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le numéro 82160150 (1 page)	Page 44
R76-2016-09-14-033 - 25-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le numéro 82160151 (1 page)	Page 46
R76-2016-09-20-029 - 7-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BRAMI Kamel sous le numéro 3416522 (1 page)	Page 48
R76-2016-09-28-023 - 8-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PEREZ Olivier sous le numéro 3416524 (1 page)	Page 50
R76-2016-09-28-024 - 9-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PEREZ Jérôme sous le numéro 3416525 (1 page)	Page 52

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-047

01-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - SCEA INDIVISION BACQUE Jeannine sous  
le numéro 31160147

*01- ARDC dossier autorisation d'exploiter - SCEA INDIVISION BACQUE Jeannine sous le  
numéro 31160147.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 30 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

SCEA INDIVISION BACQUE JEANINE  
Quartier de Benque  
31430 LE FOUSSERET

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **29/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 31,4781 ha situés sur les communes du Fousseret, Mondavezan et Montoussin.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/147**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **29/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.  
Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

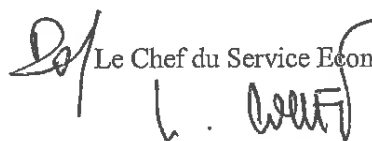
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-09-011

02-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier  
autorisation d'exploiter - GERAUD Marie-Ange sous le  
numéro 31160204

*02- DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GERAUD Marie-Ange sous le numéro  
31160204.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 9 janvier 2017

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Madame GERAUD Marie-Ange  
Lieu dit Labarthe  
31190 AUTERIVE

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception modificatif d'un dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter et attestation  
en cas d'accord tacite

Madame,

J'accuse réception le **29/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter. Cette dernière porte sur votre prise de participation au sein de l'EARL GERAUD (transformation du GAEC GERAUD) qui exploite 250,65 ha situés sur les communes d'Auterive, Caujac, Cintegabelle, Mauvaisin et Gaillac-Toulza.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/204**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **29/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

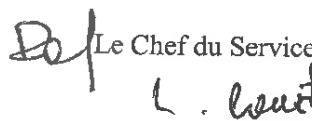
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-010

03-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL MAUVEZIN sous le numéro  
31160207

*03-ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL MAUVEZIN sous le numéro 31160207.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*



PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 23 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL MAUVEZIN

31350 PEGUILHAN

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **19/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,5330 ha situés sur la commune de Péguilhan.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 19/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/207**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **19/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée. Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole



Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-01-17-003

04-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GERVAIS Benoît sous le numéro 31160237

*04- ARDC dossier autorisation d'exploiter - GERVAIS Benoît sous le numéro 31160237.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 17 janvier 2017

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Monsieur GERVAIS Benoît  
Lieu dit Daujas  
31190 MAUVAISIN

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception modificatif d'un dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur,

J'accuse réception le **26/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 44,6307 ha situés sur les communes de Mauvaisin et Aignes.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 26/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/237**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **26/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-27-014

**05-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL DE LARTIGUE sous le numéro  
31160250**

*05- ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DE LARTIGUE sous le numéro 31160250.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 27 septembre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

EARL de LARTIGUE  
Lartigue  
31480 DRUDAS

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Monsieur le Gérant,

J'accuse réception le **22/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 20,8114 ha situés sur la commune de Drudas.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 22/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/250**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **22/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).


En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-10-04-008

06-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - DEJEAN Josiane sous le numéro 31160257

*06- ARDC dossier autorisation d'exploiter - DEJEAN Josiane sous le numéro 31160257.  
- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Haute-Garonne*

PREFET DE LA HAUTE GARONNE

Direction départementale des territoires  
Service Economie Agricole

Toulouse, le 4 octobre 2016

Affaire suivie par : Sabine LOMBARD  
Tél. : 05-61-10-60-74  
Courriel : sabine.lombard  
@haute-garonne.gouv.fr

Madame DEJEAN Josiane  
Chemin de Marsoulat lieu dit Jean Blanc  
31190 PUYDANIEL

OBJET: Contrôle des structures -  
Accusé de réception d'un dossier complet de  
demande d'autorisation d'exploiter et attestation en  
cas d'accord tacite

Madame,

J'accuse réception le **29/09/2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 11,06 ha situés sur la commune de Puydaniel.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29/09/2016**
- **Numéro d'enregistrement : 31/16/257**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois soit le **29/01/2017**, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

Je vous précise par ailleurs que l'avis formel de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) sur les demandes d'autorisation d'exploiter n'est plus systématique. Pour autant, l'intégralité des dossiers qui font l'objet d'une autorisation préfectorale sont présentés en CDOA pour information. Si un avis formel de la CDOA est requis sur votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) concurrente(s).

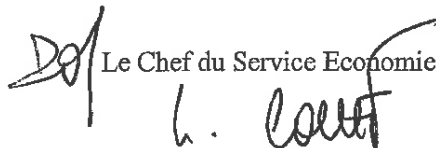
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse en application du code rural et de la pêche maritime article R331-6 : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs régional.

Après cette publication le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1.

Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera en cas d'accord tacite le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Chef du Service Economie Agricole  
Christophe THINET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-21-005

10-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - VAYSSIER Emilie sous le numéro 48160065

*10-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - VAYSSIER Emilie sous le  
numéro 48160065.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Lozère*



PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale des territoires**  
**Service Économie Agricole**  
Unité : Accompagnement des exploitations agricoles  
Affaire suivie par : Joëlle TUZET  
Géraldine GELY  
geraldine.gely@lozere.gouv.fr  
Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 21 septembre 2016

Madame VAYSSIER Emilie  
Les Vidales  
48700 LES LAUBIES

Madame,

J'accuse réception le **20 septembre 2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 31,98 hectares situés sur les communes de SAINT AMANS, LES LAUBIES et ESTABLES.

**LES LAUBIES :**

**B582 B583J B583K B586 B587 B589 B590 D269 D270 D271 D272 D275 D280A D280 B  
C258 C260 C294 C295 C320 C342 C651 C652 C655 C364 C442JC442K C506 C507 C513 C515 C517  
C519 C536 C544 C545 C546J C546K C547 C587 C589 C608 C619 C623 C627 C633 C655 D212 D273  
D276 D277 D278 D279 D300 D301 D354 D355 D358 D361 D362 D363 D364**

**ESTABLES : A270**

**SAINT AMANS ; A73**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 20 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 65**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **20 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef d'unité,



Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-048

11-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - VIGNE Bruno sous le numéro 48160067

*11-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - VIGNE Bruno sous le  
numéro 48160067.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires de la Lozère*

PREFET DE LA LOZERE

**Direction départementale des territoires**  
**Service Économie Agricole**  
Unité : Accompagnement des exploitations agricoles  
Affaire suivie par : Joëlle TUZET  
Géraldine GELY  
geraldine.gely@lozere.gouv.fr  
Téléphone : 04.66.49.45.61

Mende, le 30 septembre 2016

Monsieur VIGNE Bruno  
La Pigeyre  
48170 CHATEAUNEUF DE RANDON

Monsieur,

J'accuse réception le **29 septembre 2016** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter de 3,07 hectares situés sur la commune de CHATEAUNEUF DE RANDON.  
**B1080 B388 B390 B1078 B1247**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 29 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 48 16 67**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Chef d'unité,



Joëlle TUZET

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-05-033

12-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - SUDRE Julie sous le numéro 81161481

*12-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - SUDRE Julie sous le numéro  
81161481.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière  
Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le 5 septembre 2016

A l'attention de

**Madame Julie SUDRE**  
La Combe Fourtié

81340 FAUSSERGUES

Objet : Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception ce jour du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 29.15 ha SAU, terres situées sur les communes de CASTRES, de JONQUIERES, de CUQ-LES-VIELMUR, de MONTPINIER et de LAUTREC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **19/08/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 1481**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **19/12/2016**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière

Laure HEIM

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-22-007

13-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GRESS Noéline sous le numéro 81161484

*13-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GRESS Noéline sous le  
numéro 81161484.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Albi, le 22 septembre 2016

Service économie agricole et forestière  
Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

A l'attention de

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

**Mme Noéline GRESS**  
EARL DE CAZES  
Cazes

81500 LACOUGOTTE-CADOUL

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Contrôle des structures  
Accusé de réception d'un dossier complet de demande  
d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 14 septembre 2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 130,85 ha SAU, terres situées sur les communes de MARZENS, de LACOUGOTTE-CADOUL et de VIVIERS-LES-LAVAUUR, en tant que gérante de l'EARL DE CAZES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **14/09/2016**
- numéro d'enregistrement : n° **81161484**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

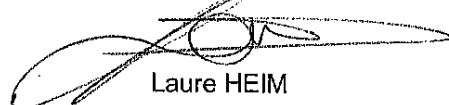
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière

  
Laure HEIM

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-011

**14-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL BONREPOS sous le numéro  
81162460**

*14-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL BONREPOS sous le  
numéro 81162460.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 23/09/2016

à l'attention de

**L'EARL DE BONREPOS**  
Bonrepos

81120 DENAT

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 11,54 ha SAU, terres situées sur la commune de DENAT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **09/09/2016**
- numéro d'enregistrement : n° **81162460**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **09/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière

  
Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Clron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-23-012

**15-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter GAEC DU PARADISIERS sous le numéro  
81162461 –**

*15-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC DU PARADISIERS sous  
le numéro 81162461.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le 23/09/2016

à l'attention du

**GAEC DU PARADISIERS**  
1211, Chemin du Vacant

81600 BRENS

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 18,12 ha SAU, terres situées sur les communes de CADALEN et de BRENS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **09/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162461**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **09/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière

Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-27-015

16-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - ROSSIGNOL Jérôme sous le numéro  
81162463

*16-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - ROSSIGNOL Jérôme sous le  
numéro 81162463.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 27/09/2016

à l'attention de

**Monsieur Jérôme ROSSIGNOL**  
Vidal

81160 ARTHES

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 16/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 33,64 ha SAU, terres situées sur la commune de LE-GARRIC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **16/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162463**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière

Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-025

**17-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - BARRAU Jean-Claude sous le numéro  
81162464**

*17-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BARRAU Jean-Claude sous le  
numéro 81162464.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 28/09/2016

à l'attention de

**Monsieur Jean-Claude BARRAU**  
Bonnastres

81990 CARLUS

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 12/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 21,14 ha SAU, terres situées sur les communes de POULAN-POUZOLS (3.57 ha), de LAMILLARIE (1.61 ha) et de CARLUS (15.96 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **12/09/2016**
- numéro d'enregistrement : n° **81162464**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

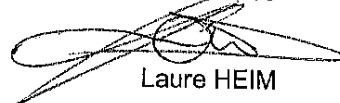
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.  
Pour le préfet et par délégation,

Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-29-042

18-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - BARDOU Gaël sous le numéro 81162465

*18-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BARDOU Gaël sous le  
numéro 81162465.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 29/09/2016

à l'attention de

**Monsieur Gaël BARDOU**

Combelasse

81440 LAUTREC

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Monsieur,

J'accuse réception le 12/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 15,32 ha SAU, terres situées sur les communes de LAUTREC (14.11 ha) et de MONTPINIER (1.21 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **12/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162465**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-29-043

19-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier  
autorisation d'exploiter - EARL LECOURT sous le  
numéro 81162466

*19-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL LECOURT  
sous le numéro 81162466.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 29/09/2016

à l'attention de

**L'EARL LECOURT**  
Le Sabatayrenc

81150 TERSSAC

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 14/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 10,82 ha SAU, terres situées sur la commune de TERSSAC.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **14/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162466**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

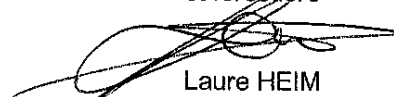
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-049

20-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL ZANCHETTA sous le numéro  
81162471

*20-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL ZANCHETTA sous le  
numéro 81162471.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 30/09/2016

à l'attention de

**L'EARL ZANCHETTA**  
En Marc

81500 GARRIGUES

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 14/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 12,54 ha SAU, terres situées sur les communes de GARRIGUES (8.71 ha) et de SAINT-AGNAN (3.83 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **14/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162471**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-30-050

**21-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - EARL DES GALINIERS sous le numéro  
81162472**

*21-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - EARL DES GALINIERS sous  
le numéro 81162472.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU TARN

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

Service économie agricole et forestière

Bureau des exploitations agricoles,  
de la forêt et de la chasse

Albi, le 30/09/2016

à l'attention de

**L'EARL DES GALINIERS**

Les Galiniers

81500 GIROUSSENS

Dossier suivi par : Gilles LUQUE  
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39  
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet  
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 12/09/2016 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 13,51 ha SAU, terres situées sur la commune de GIROUSSENS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception de votre demande : **12/09/2016**
- numéro d'enregistrement : **n° 81162472**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **12/01/2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

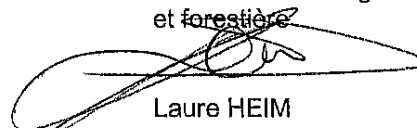
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agrèer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du service économie agricole  
et forestière



Laure HEIM

Visites et appels téléphoniques uniquement le matin de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Clron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-09-013

22-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - NOYER Mathieu sous le numéro 82160148

*22-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - NOYER Mathieu sous le  
numéro 82160148.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 9 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

Monsieur NOYER Mathieu

Le Faillal

46170 SAINT PAUL DE LOUBRESSAC

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Monsieur,

J'accuse réception le 6 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **50,6615 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
MOLIERES	14,2479	B 622 à 625, 639 à 642(J), 649, 651, 679, 680, 689, 782 et 784	BOUNIOLS Robert	NOYER Roland
MOLIERES	0,7108	A 352(J et K)	BES Jean-Marc	NOYER Roland
MOLIERES	0,6834	B 637	NOYER Michèle	NOYER Roland
MOLIERES	0,2870	B 1027 et 1031	PELISSIE Max	NOYER Roland
MOLIERES	7,4619	B 657, 662 à 668, 1030 et 1032	PELISSIE Alain	NOYER Roland
MOLIERES	27,2705	B 389, 396, 585, 606, 626, 627, 636, 638, 671, 672, 677, 678, 693, 863, 901, 902(J et K), 904(J et K), 905 et 906, C 178, 188, 364, 365, 367 à 372, 654, 656 et 663, F 1, 7, 8, 219 à 224, 909, AC 57 et 58	NOYER Roland	NOYER Roland

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 6 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160148**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 janvier 2017**. Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-09-014

23-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter GAEC LAMOUREUX 82 sous le numéro  
82160149

*23-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter GAEC LAMOUREUX 82 sous le  
numéro 82160149.*

*– signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 9 septembre 2016

Le Directeur Départemental des Territoires

à

GAEC LAMOUREUX 82

LAMOUREUX Mathieu, Michel et Agnès

La Garenne

82600 VERDUN SUR GARONNE

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 7 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **26,7703 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
AUCAMVILLE	7,8324	ZD 20 et 29	JUSTICE Thierry	JUSTICE Thierry
AUCAMVILLE	6,1787	A 234, 235, 285 à 288, 290 à 292, 294 à 301, 309 et 750	LAMOUREUX Mathieu	GAEC LAMOUREUX 82
GRISOLLES	7,6307	ZL 39 et 40, ZH 31 et 34	VALES Pierre	VALES Pierre
GRISOLLES	3,7268	D 106 à 122	LAMOUREUX Mathieu	GAEC LAMOUREUX 82
POMPIGNAN	1,4017	E 4 et 378	VALES Pierre	VALES Pierre

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 7 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160149**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **7 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-032

**24-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le numéro  
82160150**

*24-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le  
numéro 82160150.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 14 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

GAEC DE PORDIAC

AOUEILLE Jacques, Jean-Marie et Agnès

Pordiac

32380 PESSOULENS

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 8 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **0,7980 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	0,7980	Borde Vieille ZV 18	DI SCALA Marie-Claude	Parcelle non exploitée

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 8 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160150**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **8 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
Le chef du bureau  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN

tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr

horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-14-033

**25-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le numéro  
82160151**

*25-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - GAEC DE PORDIAC sous le  
numéro 82160151.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires du Tarn-et-Garonne*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Direction  
Départementale  
des Territoires

Service  
de l'économie agricole

Bureau  
des exploitations agricoles  
et de la ruralité

Montauban, le 14 septembre 2016

**Le Directeur Départemental des Territoires**

à

GAEC DE PORDIAC

AOUEILLE Jacques, Jean-Marie et Agnès

Pordiac

32380 PESSOULENS

**Envoi recommandé avec AR**

objet : Contrôle des structures - Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter.

affaire suivie par : Françoise MAYBON

tél. : 05.63.22.24.80 - courriel : francoise.maybon@tarn-et-garonne.gouv.fr

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 8 septembre 2016 de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter **1,7870 ha** :

Commune	Superficie (ha)	Références cadastrales	Propriétaire	Exploitant antérieur ou Preneur en place
BEAUMONT DE LOMAGNE	1,7870	Au chemin d'Esparsac ZL 16, L'Ile ZL 22	GAUTHIER Jean-Claude	EARL DU BLANC (MARTIGNON Patrick)

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- **Date de réception de dossier complet : 8 septembre 2016**
- **Numéro d'enregistrement : 8220160151**

**En l'absence de réponse de l'administration** dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **8 janvier 2017**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'assurance de ma meilleure considération.

P/le directeur,  
**Le chef du bureau**  
des exploitations agricoles et de la ruralité

Daniel GALTIE

2 quai de Verdun – 82000 MONTAUBAN  
tel : 05 63 22 23 24 - fax : 05 63 22 23 23 - courriel : ddt@tarn-et-garonne.gouv.fr  
horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h/14h-17h (sauf vendredi 16h)

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-20-029

7-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier  
autorisation d'exploiter - BRAMI Kamel sous le numéro  
3416522

*7-DRAAF OCCITANIE - DRAAF - ARDC dossier autorisation d'exploiter - BRAMI Kamel sous le  
numéro 3416522.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault*





PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
service agriculture forêt*

Montpellier, le 20/09/2016

Le Directeur Départemental  
à

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : [bernard.panis@herault.gouv.fr](mailto:bernard.panis@herault.gouv.fr)

Tél. : 04 34 46 60 65

Monsieur BRAMI Kamel

65 route de Val Dieu

B-4880 AUBEL

BELGIQUE

**OBJET: Autorisation d'exploiter**

**DATE D'ENREGISTREMENT: 20/09/2016**

**N° DOSSIER: 34-16-522**

**Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **20/09/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **2 ha 42** de vignes situées sur la commune de **PAULHAN**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **05/09/2016**.
- numéro d'enregistrement: **34-16-522**.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **20 janvier 2017**, votre demande sera tacitement acceptée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Vous êtes invités à conserver ce **document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole pour lequel vous avez fait une demande.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La Chef du Service Agriculture Forêt

  
**Florence BARTHELEMY**

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-023

8-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - PEREZ Olivier sous le numéro 3416524

*8-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PEREZ Olivier sous le numéro  
3416524.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
service agriculture forêt*

Montpellier, le 28/09/2016

Le Directeur Départemental  
à

Monsieur PEREZ Olivier  
19 chemin de la baie de l'amitié  
34300 AGDE

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : [bernard.panis@herault.gouv.fr](mailto:bernard.panis@herault.gouv.fr)

Tél. : 04 34 46 60 65

**OBJET: Autorisation d'exploiter**

**DATE D'ENREGISTREMENT: 28/09/2016**

**N° DOSSIER: 34-16-524**

**Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **28/09/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **3 ha 36** de vignes situées sur les communes de **MONTAGNAC et PINET**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **24/09/2016**.
- numéro d'enregistrement: **34-16-524**.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **28 janvier 2017**, votre demande sera tacitement acceptée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Vous êtes invités à conserver ce **document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole pour lequel vous avez fait une demande.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La Chef du Service Agriculture Forêt

  
Florence BARTHELEMY

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-09-28-024

9-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation  
d'exploiter - PEREZ Jérôme sous le numéro 3416525

*9-DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier autorisation d'exploiter - PEREZ Jérôme sous le numéro  
3416525.*

*- signé par M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault*



PREFET DE L'HERAULT

*Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
service agriculture forêt*

Montpellier, le 28/09/2016

Le Directeur Départemental  
à

Affaire suivie par :

Nom : Monsieur PANIS Bernard

Mail : [bernard.panis@herault.gouv.fr](mailto:bernard.panis@herault.gouv.fr)

Tél. : 04 34 46 60 65

Monsieur PEREZ Jerome

Lot 1 les hauts des pousses

avenue des pousses

34570 MONTARNAUD

**OBJET: Autorisation d'exploiter**

**DATE D'ENREGISTREMENT: 28/09/2016**

**N° DOSSIER: 34-16-525**

**Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter**

Monsieur,

J'accuse réception le **28/09/2016** de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter de **3 ha 38** de vignes situées sur les communes de **MONTAGNAC et PINET**.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception: **24/09/2016**.
- numéro d'enregistrement: **34-16-525**.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le **28 janvier 2017**, votre demande sera tacitement acceptée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Vous êtes invités à conserver ce **document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole pour lequel vous avez fait une demande.**

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

La Chef du Service Agriculture Forêt

  
**Florence BARTHELEMY**